

Extrait du compte rendu de la Commission élargie sur la mission Culture

(Projet de loi de finances pour 2016)

En présence de la Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire et de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Lundi 2 novembre 2015

M. le président Gilles Carrez. Nous allons d'abord entendre les rapporteurs spéciaux de la commission des finances : vont-ils nous confirmer que ce budget est bon par le simple fait que ses crédits augmentent ?

M. Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour les programmes 131 « Création » et 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Mais oui, monsieur le président. (Sourires.)

Madame la ministre, messieurs les présidents, mes chers collègues, le budget de la mission « Culture » est en forte progression en 2016. Les crédits de paiement augmentent de 5,8 % après deux années de baisse et une stabilisation l'an dernier. En particulier, les crédits du programme 131 « Création » progressent de 1,6 % par rapport au projet de loi de finances pour 2015, et ceux du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de 1,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2015.

Ayant plaidé inlassablement ces dernières années pour que le budget de la culture soit sanctuarisé, je ne peux que me réjouir de voir ce budget augmenter, et s'inscrire dans les priorités du Gouvernement. Les financements alloués à la culture constituent pour une société des investissements fondamentaux, au même titre que ceux consacrés à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Parce que l'art contribue de façon majeure au patrimoine d'une nation et en est le ciment le plus fondamental, c'est un investissement encore plus indispensable en temps de crise. Jack Lang ne disait pas autre chose, dans un contexte économique similaire, en 1982, lorsqu'il plaidait pour « investir dans l'intelligence et l'imagination plutôt que de se soumettre à la fatalité de prétendues lois internationales » – et il doublait le budget de la culture.

Tous les grands projets culturels ont des effets induits élevés sur l'activité économique, comme l'illustrent les retombées évidentes des grands investissements du passé, qui font aujourd'hui la renommée de notre pays. Cela a été bien compris par toutes les grandes métropoles européennes : toutes, elles consacrent une part importante de leur budget à la culture. Il est indispensable que l'État soutienne et même encourage le lancement de grands projets culturels et ne se contente pas dans ce domaine d'une vision budgétaire et comptable.

C'est pourquoi j'ai soutenu ces dernières années le beau projet de la Philharmonie de Paris. Par son architecture, par son inscription dans l'espace urbain, par la qualité de son acoustique, la Philharmonie représente aujourd'hui une révolution comparable à celle, dans les années soixante, de la Philharmonie de Berlin.

La fréquentation de la Philharmonie – comme celles des nouveaux musées du Louvre-Lens, de Centre Pompidou-Metz ou du MuCEM à Marseille – témoignent de ce que ces grands projets ont trouvé leur public.

Je me penche dans mon rapport sur deux projets plus modestes mais importants pour nos grandes institutions culturelles.

Le premier, c'est la rénovation des Ateliers Berthier, créés par Garnier pour concevoir les décors de l'Opéra de Paris. Il pourrait, dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Clichy-Batignolles, en plein développement, rassembler quatre opérateurs majeurs du spectacle vivant : l'Opéra, l'Odéon, la Comédie française et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique. L'objectif est de mutualiser des espaces de création, de répétition et de spectacle. Il y a là un formidable potentiel dans un lieu exceptionnel.

Le second, c'est l'extension des locaux du Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon. Celui-ci et son homologue parisien sont les seuls établissements supérieurs culturels placés sous tutelle exclusive de l'État ; leur cursus universitaire s'inscrit dans le schéma licence, master, doctorat. Mais le Conservatoire de Lyon ne possède qu'une petite salle publique de 250 places, qui n'est adaptée ni à la danse, ni au lyrique, ni à un véritable ensemble symphonique. L'ensemble des parties consultées, y compris la Cour des comptes, reconnaissent l'inadaptation des locaux actuels, alors même que des terrains appartenant à des entités publiques sont disponibles autour du Conservatoire.

S'agissant du programme 224, je me félicite des moyens consacrés à l'amélioration de la vie étudiante, du rétablissement des subventions aux conservatoires régionaux – qui avaient fortement diminué – et de la forte progression des crédits de l'éducation artistique et culturelle.

Tous les enseignants savent que c'est d'abord la passion que l'on transmet. Or qui mieux que l'artiste peut transmettre la passion ? Il faut avoir vu le quatuor Debussy travailler avec les enfants des écoles de la Croix-Rousse – vous me pardonnerez de citer ma propre circonscription – pour mesurer ce qu'apporte ce contact entre l'artiste et l'enfant. Cette mission d'éducation devrait être mieux reconnue dans le statut des intermittents : il serait par exemple judicieux d'augmenter le volume d'heures d'enseignement pouvant être assimilées à des heures travaillées au titre de l'annexe 10, comme le suggère l'excellent rapport de Jean-Patrick Gille et Christian Kert.

L'action publique est essentielle pour que la création se perpétue dans le spectacle vivant – je ne reprends pas ici mon refrain favori sur la loi de Baumol. J'espère, madame la ministre, que le signal positif donné par ce budget se poursuivra à l'avenir.

J'émet, vous l'avez compris, un avis très favorable à l'adoption de ces crédits.

...

Mme Fleur Pellerin, *ministre de la culture et de la communication*. Je commence par remercier tous ceux qui ont souligné que ce budget était bon. Il va nous permettre de mettre en place différents projets, que j'ai exposés par exemple lors des Assises de la jeune création. Je pense aussi aux mesures issues de la stratégie nationale pour l'architecture. C'est donc un

budget ambitieux, pas seulement d'un point de vue comptable, mais parce qu'il permet d'agir pour la culture.

Monsieur Muet, le projet de rénovation des Ateliers Berthier est en effet très important. Le ministère de la culture a lancé une étude de programmation en septembre 2015 ; nous en attendons les résultats en juin 2016. L'objectif est de répondre aux besoins des structures déjà présentes sur le site, tout en constituant un pôle théâtral majeur associant la Comédie française, le Théâtre de l'Odéon et notre prestigieux Conservatoire. Le coût est estimé à 20 millions d'euros environ. Il s'articule avec le projet d'un usage renforcé de la salle modulable de l'Opéra Bastille et du terrain « des délaissés », parcelle dont l'État est propriétaire à l'arrière de l'Opéra Bastille.

D'ores et déjà, 3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1,5 million d'euros en crédits de paiement sont inscrits dans ce projet de loi de finance pour le lancement et la réalisation de différentes études de maîtrise d'œuvre qui seront nécessaires à la réalisation de l'opération.

C'est là une opération qui pourrait être emblématique, qui prendrait tout son sens au moment où l'ensemble du quartier connaît une transformation très importante, avec notamment l'installation du nouveau palais de justice conçu par Renzo Piano. Mais nous n'en sommes encore qu'au stade des études préalables.

S'agissant du Conservatoire de Lyon, les derniers mois ont également vu ce dossier avancer. La proposition de confier une étude complémentaire au cabinet de programmation architecturale Aubry et Guiguet a été validée lors du conseil d'administration du 31 mars 2015. Cette étude permettra de guider nos décisions, car deux emprises foncières sont susceptibles d'être aménagées : l'une au sud, l'autre au nord.

Le terrain situé au nord a été transféré du département à la métropole ; cette dernière est toujours disposée, je crois, à céder ce terrain. Au sud, c'est le terrain « CEMAGREF », initialement destiné à être vendu au prix du marché par le ministère de l'agriculture, mais placé par le préfet de région sur la liste des biens susceptibles d'être cédés par l'État à des prix décotés à condition qu'ils soient destinés au logement social. Ces deux politiques publiques pourraient être conciliées par un programme mixte destiné à la fois à construire des logements et à soutenir les missions du Conservatoire : la métropole a clairement indiqué que toute étude qui viendrait affiner les besoins du Conservatoire et proposer un pré-programme en ce sens serait bienvenue. Nous y travaillons